



Consignes uniformes et casiers – Terminal croisières de Cherbourg

L'Agence VIA met à disposition des salariés une tenue professionnelle pour vos missions au terminal croisières de Cherbourg. Cet uniforme reste la propriété de l'agence et doit être utilisé uniquement pendant les missions.

Aucun élément d'uniforme ne doit être conservé à domicile.

1 OU RECUPERER MA TENUE ?

Votre uniforme est déposé directement dans votre casier au terminal croisières.

Les éléments qui peuvent vous être remis sont notamment :

- softshell ;
- polaire.

Ces éléments sont répertoriés par code-barres afin d'en assurer le suivi.

Les parkas, casquettes et sacoches ne sont pas attribuées personnellement. Elles sont mises à disposition au terminal croisières et doivent impérativement y rester après utilisation.

Les casiers se trouvent dans la réserve du terminal croisières. Cette réserve est accessible pendant toute la durée des escales et jusqu'au départ des équipes de sécurité.

Si la réserve est fermée à votre arrivée et qu'aucun membre de l'Office de Tourisme n'est présent, vous devez demander l'ouverture :

- au chef d'escale Weesure ;
- ou aux agents de sécurité de La Cité de la Mer / Mag Sécurité.

2 COMMENT SONT ATTRIBUES LES CASIERS ?

Les casiers du terminal sont partagés et organisés en deux sections distinctes (A et B).

Avant votre mission, l'Agence VIA vous communiquera par mail les informations nécessaires pour accéder à votre casier, notamment :

- le numéro du casier et sa section ;
- le code d'accès au casier.

Ces informations sont transmises uniquement pour vous permettre de récupérer et de ranger votre uniforme dans le cadre de votre mission.

3 QUE FAIRE DE MA TENUE A LA FIN DE LA MISSION ?

À la fin de votre mission, vous devez laisser votre uniforme dans votre casier.

Avant de quitter le terminal, vérifiez que vous ne repartez avec aucun élément de tenue.

👉 Si un élément est sale, abîmé ou inutilisable, prévenez rapidement l'Agence VIA afin que le nettoyage ou le remplacement puisse être organisé.

4 PUIS-JE REPARTIR AVEC MA TENUE ?

NON.

Aucun uniforme ne doit être gardé chez soi, même entre deux missions rapprochées.

Cette règle concerne notamment :

- la polaire ;
- la softshell.

5 COMMENT UTILISER MON CASIER ?

Les casiers sont équipés d'un système à code.

Pour ouvrir votre casier :

- composez le code qui vous a été communiqué par mail ;
- tournez le bouton d'un quart de tour vers la droite.

Pour fermer votre casier :

- refermez la porte ;
- tournez le bouton d'un quart de tour vers la gauche ;
- brouillez le code afin de sécuriser le casier.

En cas de problème avec la serrure, le code ou l'ouverture du casier, ne forcez pas le casier.

Adressez-vous au point info touristique du terminal croisières : un pass y est disponible pour permettre l'ouverture du casier.

Le casier matériel, code 1256, contient le matériel commun mis à disposition au terminal, notamment les téléphones et sacoches.

Il est déconseillé de laisser des affaires personnelles dans un casier en dehors de votre temps de présence sur site.

Si des effets personnels sont retrouvés dans un casier lors d'un changement d'attribution, ils seront placés dans un sac à votre nom et devront être récupérés auprès de l'Agence Via.

6 À RETENIR

- 👉 Les uniformes appartiennent à l'Agence VIA.
- 👉 Ils doivent être portés uniquement pendant les missions.
- 👉 Ils doivent rester au terminal ou être restitués en fin de mission.
- 👉 Aucun uniforme ne doit être conservé à domicile.
- 👉 Le respect de ces consignes est indispensable au bon fonctionnement de l'organisation sur site.

⚠️ Le non-respect de ces consignes pourra entraîner une sanction disciplinaire proportionnée et l'arrêt temporaire ou définitif des propositions de missions. ⚠️